AVEZ-VOUS ACHETÉ LE MÉLANGE DE BAIES ET CERISES ORGANIQUES DE LA MARQUE NATURE'S TOUCH?

Des actions collectives ont été déposées en Ontario et au Québec contre Nature's Touch Frozen Foods Inc. et Costco Wholesale Canada Ltd., Costco Canada Holdings, Inc., Gestion Costco Canada Inc. et Costco Western Holdings Ltd., en raison de la contamination par l'Hépatite A alléguée des Mélanges de Baies et Cerises Organiques en sacs de 1.5 kg (3.3 lb), dont les dates de péremption allaient jusqu'au 15 mars 2018 inclusivement, portant le code universel des produits 8 73668 00179 1 (les « Fruits Congelés Rappelés »). Les Fruits Congelés Rappelés ont été vendus dans les entrepôts Costco situés en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et au Labrador.

Actions collectives autorisées dans le contexte d'un règlement

Les actions collectives ont été autorisées par les Tribunaux de l'Ontario et du Québec dans le contexte d'un règlement. Tous les résidents du Canada qui (i) ont consommé les Fruits Congelés Rappelés et ont subséquemment contracté l'Hépatite A en conséquence; (ii) ont consommé les Fruits Congelés Rappelés et ont subséquemment été vaccinés contre l'Hépatite A en conséquence; (iii) ont une réclamation à titre de successeurs, ayants droit, héritiers, membres de la famille et personnes à charge; et (iv) ont acheté les Fruits Congelés Rappelés, sont <u>automatiquement inclus</u> dans ce recours et n'ont pas besoin de faire quoi que ce soit pour le moment.

Les Membres du Groupe qui ne souhaitent pas participer aux actions collectives doivent s'en exclure. Un Membre du Groupe qui s'exclut ne sera pas autorisé à participer aux actions collectives (sauf si l'entente de règlement est résiliée ou n'est pas approuvée) ou à l'entente de règlement proposée. Son droit de présenter une réclamation dans une procédure distincte ne sera pas affecté, mais tout délai de prescription (i.e. une date limite avant laquelle vous devez avoir déposé un recours) qui a été interrompu par le dépôt des procédures d'actions collectives recommencera à courir à compter de la date d'exclusion. Si vous souhaitez vous exclure des actions collectives, les instructions sur les étapes à suivre se retrouvent dans l'avis en version détaillée, disponible en ligne au www.berryrecall.ca ou en appelant sans frais au: 1-800-461-6166, poste 2278.

Entente de règlement conclue

Une entente de règlement a été conclue visant ces actions collectives. Les Défenderesses ont accepté de payer la somme de 3 000 000 \$. L'entente de règlement est un compromis entre des réclamations contestées et n'est pas une admission de responsabilité ou de faute de la part des Défenderesses. Les Tribunaux ont nommé la firme GCG à titre d'Administrateur de l'entente de règlement proposée. Les honoraires extrajudiciaires, déboursés et dépenses d'administration, approuvés par les Tribunaux, seront payés à même le Montant du Règlement.

L'approbation des Tribunaux est requise avant l'entrée en vigueur de l'entente de règlement. Les Tribunaux se verront également demander d'approuver le Protocole de Distribution, qui détaille la méthode pour distribuer le montant de règlement aux Membres du Groupe. Les Avocats du Groupe devront aussi obtenir l'approbation du Tribunal quant à leur demande d'honoraires. Ces demandes d'approbation seront entendues le 4 décembre (au Québec) et le 10 décembre (en Ontario). Si vous souhaitez vous opposer à l'entente de règlement, au Protocole de Distribution ou aux honoraires des Avocats du Groupe, vous devez le faire par écrit au plus tard le [date]. Les instructions sur la façon de s'opposer à l'entente de règlement, au Protocole de Distribution ou aux honoraires des Avocats du Groupe se retrouvent dans l'avis en version détaillée, disponible en ligne au www.berryrecall.ca ou en appelant au: 418-694-2009.

Plus d'informations

Pour en savoir plus sur vos droits et sur la façon de les exercer, ou pour obtenir une copie du formulaire d'exclusion ou du Protocole de Distribution, veuillez consultez l'avis en version détaillée disponible en ligne au www.berryrecall.ca ou en appelant au: 418-694-2009.